

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale 	Code : OC-2018-28r01 Date d'émission originale : 2018-04-11 Date de révision prévue : 2026-10-18	
	Référence à un protocole OUI ☒ NON ☐ PRO-2018-28r01-Initier l'application de lidocaïne 4 % liposomale pour anesthésie cutanée lors de procédure douloureuse chez l'enfant et l'adulte.	
ORDONNANCE COLLECTIVE		
Objet : Initier l'application de lidocaïne 4 % liposomale pour anesthésie cutanée lors de procédure douloureuse chez l'enfant et l'adulte.		
	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2018-03-21 N/A N/A N/A	2023-09-28 2023-09-06 N/A 2023-09-14
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2018-04-11	2023-10-18

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
X	Direction de santé publique (DSPublique)	
X	Direction du programme jeunesse (DJ)	
X	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
X	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DDITSADP)	
X	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	
X	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
X	Direction des services professionnels (DSP)	
X	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de plus d'un mois qui va subir une procédure de soins douloureuse.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Anesthésie cutanée par un agent topique en prévention de la douleur occasionnée par toute effraction cutanée sur peau saine, telles :

- Installation de cathéter intraveineux périphérique
- Installation d'un dispositif d'accès veineux central
- Installation d'un dispositif d'accès sous-cutanée
- Administration d'un médicament par voie intramusculaire, sous cutanée ou intradermique
- Ponction veineuse, artérielle ou lombaire

Utiliser conjointement avec d'autres méthodes de soulagement de la douleur (ex.: distraction, positionnement, sucrose, allaitement).

En dehors de ces indications, il est possible de faire prescrire la crème anesthésiante par le médecin en ordonnance individuelle.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Réduire la douleur ou l'inconfort ressenti lors d'interventions mineures effectuées sur la peau
- Améliorer le taux de succès de la procédure
- Réduire la durée des procédures
- Améliorer l'expérience des familles et de l'utilisateur
- Diminuer l'anxiété reliées aux techniques de soins

CONTRE-INDICATIONS

- Usager âgé de moins d'un mois
- Allergies aux composants et dérivés de la lidocaïne, tels bupivacaine, prilocaïne ou ropivacaine
- Application sur muqueuse ou bris cutané
- Utilisation d'antiarythmiques de classes 1a, 1b, 1c et 3, par exemple (liste non-exhaustive), procaïnamide, quinidine lidocaïne IV, phénytoïne, flécaïnide, propafénone, amiodarone, sotalol)
- Antécédents d'arythmies, troubles de conduction cardiaque, bradycardie sévère
- Antécédent de méthémoglobinémie
- Instabilité hémodynamique avec procédure urgente
- Trouble hépatique grave
- Ne pas appliquer sur une extrémité ou sur une plaie ouverte

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale, *PRO-2018-28r01-Initier l'application de lidocaïne 4 % liposomale pour anesthésie cutanée lors de procédure douloureuse chez l'enfant et l'adulte*.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si réactions purpuriques :

- Enlever la crème et aviser immédiatement le médecin traitant, ou l'IPS ou orienter vers un service d'urgence.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Aviser le médecin traitant ou de garde ou l'IPS selon les trajectoires de communication en place.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés version révisée

Isabelle-Anne Fontaine, médecin
Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers
Andrée-Ann Parent, pharmacienne
Véronique Snyder, conseillère en soins infirmiers

ALBERTA HEALTH SERVICES (AHS). Protocol: application of topical local anesthetic for potentially painful skin-breaking procedures. [En ligne] (Consulté le 9 août 2023)

CHU SAINT-JUSTINE, CENTRE HOSPITALIER MÈRE-ENFANT. Soins et services : Prise en charge de la douleur et de l'anxiété procédurale [En ligne]. www.chusj.org. (Consulté le 9 août 2023)

PEDIATRIC AND NEONATAL LEXI-DRUGS (2023). Maxilene. [En ligne]. Bibliothèque de l'Université Laval (Consulté le 9 août 2023)

RxVIGILANCE 3.1.32 (2023) : Lidocaïne topique. [En ligne] (Consulté le 9 août 2023)

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PÉDIATRIE (2019). La gestion de la douleur et de l'anxiété chez les enfants lors de brèves interventions diagnostiques et thérapeutiques. [En ligne] (Consulté le 9 août 2023)

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou de garde.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

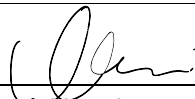


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2023-10-18

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-10-18

Date